

**Décision n°2018- 61 du 28 mars 2018
portant désignation des membres de la commission
consultative paritaire de l'Agence française pour la
biodiversité compétente à l'égard des agents régis par
le décret n°2016-1697**

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2016-1697 du 12 décembre 2016 fixant les dispositions particulières applicables aux agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2017 nommant M. Christophe AUBEL en qualité de directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2017 portant création de commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement ;

Vu le procès-verbal du scrutin en date du 17 octobre 2017 pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des personnels techniques et administratifs de l'AFB.

Décide :

Article 1^{er} :

La liste des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales pour siéger à la Commission Consultative Paritaire des Personnels Techniques et Administratifs est fixée comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT(E)
M. Sylvain MICHEL (SN-CGT Environnement)	Mme Marine ARNAUD (SN-CGT Environnement)
M. Alexandre LICARDI (FO-AFB)	Mme Chantal RONARC'H (FO-AFB)
Mme Anaïs JUST (FO-AFB)	M. Julien VIVET-GROS (FO-AFB)
Mme Lydia BEUNEICHE (SNE-FSU Biodiversité)	M. Benjamin PONGE (SNE-FSU Biodiversité)
Mme Mara RIHOUE (SNE-FSU Biodiversité)	M. Ronan LUCAS (SNE-FSU Biodiversité)

Article 2 :

Sont désignés pour siéger à la commission consultative paritaire en qualité de représentant de l'administration outre le Directeur Général, Président :

TITULAIRE	SUPPLEANT(E)
Mme Sophie GRAVELLIER, Secrétaire générale, en tant que Présidente	Mme Marie Odile PATIN, Secrétaire générale adjointe
Mme Christelle GRATTON, Cheffe de département aux ressources humaines	Mme Laëtitia LO-PRESTI ATIENZA, Cheffe adjointe du Département des ressources humaines
Mme Caroline PENIL, Directeur de projet caractérisation quantitatives de la ressource en eau	Mme Astrid CHAUVIERE, chef de service politique de l'emploi et des compétences
M. Jérôme MILLET, Chef de service coordination technique des conservatoires botaniques nationaux	M. Nicolas SURUGUE, Directeur régional Nouvelle Aquitaine
M. Julien TOUROULT, Directeur adjoint UMS PATRINAT en charge du pilotage des rapportages et de la valorisation	M. Hervé BLUHM, Directeur régional Occitanie
M. Pierre CAESSTEKER, Chargé de mission milieux et zones humides	M. Etienne FREJEFOND, Directeur interrégional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

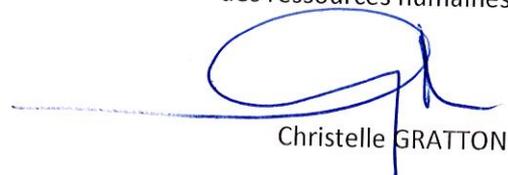
Article 4 :

La Cheffe du département ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 5:

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence française pour la biodiversité, dans l'onglet « Agence » et dans la rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Le Directeur général de l'AFB,
par délégation, la Cheffe du département
des ressources humaines



Christelle GRATTON